



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16059143

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

19 -04- 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

Greffe

M

N° d'entreprise : 0421.259.914

Dénomination

(en entier) : **ENTREPRISES HERPHELIN**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 7740 Pecq, rue de la Croix-Rouge, 41

Objet de l'acte : Renouvellement mandats

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme "ENTREPRISES HERPHELIN" en date du 22 mars 2016, il résulte que ladite assemblée a confirmé à l'unanimité que le mandat d'administrateur de la SA « TRAVAUX-BRUNEHAUT » TVA BE 0457.997.277, RPM Tournai, ayant son siège social à 7620 Brunehaut (ex-Bléharies), rue Jules Décarpentrie n°11, représentée par Monsieur Jean-François BEGUE, a été reconduit et se terminera lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017.

L'assemblée générale extraordinaire a confirmé que tous les actes de gestion posés à ce jour par la SA "TRAVAUX-BRUNEHAUT" ont été accomplis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

La présente assemblée a confirmé que le mandat d'administrateur de la société « TRAVAUX-BRUNEHAUT » est rémunéré.

D'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société Anonyme "ENTREPRISES HERPHELIN" en date du 22 mars 2016, il résulte que ledit conseil a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de :

La SA « TRAVAUX-BRUNEHAUT » TVA BE 0457.997.277, RPM Tournai, ayant son siège social à 7620 Brunehaut (ex-Bléharies), rue Jules Décarpentrie n°11, représentée par Monsieur Jean-François BEGUE.

Son mandat a une durée de 06 ans et expire à l'assemblée générale de 2018.

Son mandat est rémunéré, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a confirmé que tous les actes de gestion posés à ce jour par l'administrateur-délégué et ont été accomplis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Yves VAN ROY, Notaire.

(déposée en même temps : copie de l'extrait conforme du PV d'AG extraordinaire et du PV de réunion du conseil d'administration du 22/03/2016).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature